

# Rapport de la Commission de Contrôle Financier

## À l'Assemblée Générale de la CMCAS Berry-Nivernais

### Du 24 juin 2019

#### ➤ Introduction :

Le règlement commun des Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS) dans son article 20, al. 14 et 15, indique que les résultats des travaux de la Commission de Contrôle Financier (CCF) doivent être consignés dans un rapport écrit, présenté à l'assemblée générale et annexé au procès-verbal de la délibération de cette assemblée.

Ceci constitue l'objet de ce rapport présentant les travaux effectués entre les assemblées générales de 2018 et 2019.

#### ➤ Rôles :

Le règlement type établi par le comité de coordination des CMCAS en session du 15 septembre 2015 fixe les modalités d'exercice de la CCF.

Son rôle est, en synthèse, de contrôler la gestion de l'exécution du budget.

#### ➤ Membres de la CCF :

Organisation Syndicale	Nom	Prénom
CFE-CGC	LAFONT	Arnaud
CGT	PATRIGEON	Jérôme
CGT	JEANPIERRE	Philippe
CGT	GUILBAUD	Jean-Louis
CGT	THEIS	Kévin
CGT	PLANCON	Claude

Durant cette mandature, la Commission de Contrôle Financier s'est réunie le 26 Novembre 2018 et le 04 Mars 2019. Ces réunions avaient pour ordre du jour :

- 26 novembre 2018 : Election du président de la CCF et Suivi budgétaire 2018 en date du 13/11/18 ;

- 04 Mars 2019 : Suivi de la clôture budgétaire 2018, Suivi budgétaire 2019 en date du 26/02/2019 et le contrôle de la caisse de la CMCAS de Bourges.

Lors de nos travaux nous avons pris en référence les règles budgétaires de la CMCAS Berry-nivernais de 2017.

## Part centralisée

Nous avons contrôlé toutes les rubriques de la part centralisée, voici quelques exemples :

- Rubrique 11 « Aide Solidarité – xxx non suivi » ;
- Rubrique 264 « Participation activités loisirs et culturelles - XAB » ;
- Rubrique 2352 « Festivals - XAB ».

A chaque question, des réponses nous ont été apportées afin de lever nos interrogations.

## Les SLVies

Concernant la part décentralisée, nous avons effectué lors des réunions du 26 novembre 2018 et 04 Mars 2019 un contrôle du suivi budgétaire et de clôture budgétaire sur toutes les SLVies.

Nos choix se sont portés sur des activités où il y avait un fort écart entre les recettes et les dépenses, voici quelques exemples :

- Rubrique 34 « Fête des pensionnés – 1FA » ;
- Rubrique 245 « Activités week-end – 4AA » ;
- Rubrique 2219 « Activités audio-visuel - 9AB ».

Au fil de nos réunions, des éléments nous ont été apportés pour valider le respect des règles budgétaires.

## Conclusion

Aucune erreur de caisse n'a été relevée lors de nos contrôles.

Nous constatons le rapport d'audit de l'expert-comptable pour l'année 2018 comme étant positif.

Ce rapport, dégage un résultat déficitaire de 122 660,88€ pour l'exercice 2018.

Les élus de la Commission de Contrôle Financier tiennent à remercier l'ensemble du personnel de la gestion et notre trésorier général pour l'aide qu'ils nous ont apporté lors de nos contrôles.

Le président de la CCF  
THEIS Kévin